



Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) : Focus sur le dispositif

Dans un communiqué, le ministère de l'Éducation nationale donne des précisions sur le dispositif 2S2C. Les élèves reprennent progressivement le chemin de l'école et du collège, mais le protocole sanitaire strict implique que le nombre d'élèves par classe soit restreint.

Pour pallier cette difficulté le ministère de l'Éducation nationale évoque dans un communiqué la mise en place d'un nouveau dispositif intitulé Sport-Santé-Culture-Civisme (ou 2S2C). Il s'agit d'activités complémentaires des apprentissages qui se déroulent sur le temps scolaire. L'idée est de proposer ce dispositif à un groupe d'élèves pendant qu'un autre est accueilli en classe.

Le dispositif avait déjà été évoqué par le ministre Jean-Michel Blanquer en avril dernier, dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires. Ce matin, le ministre en visite dans une école à Vincennes (Val-de-Marne) avec Roxana Maracineanu, ministre des Sports, a présenté le dispositif 2S2C devant des élèves.

Un dispositif en lien avec les collectivités locales

Le ministère indique que les collectivités locales peuvent s'inscrire dans ce dispositif 2S2C. Dans le détail, cela concerne les secteurs associatifs (sport, culture, environnement), les équipements publics (bibliothèques, conservatoires, cinéma, musée, etc), les structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc) ainsi que les opérateurs du service civique. Les élèves pourront pratiquer des activités sportives individuelles et en extérieur comme la course ou la danse et/ou culturelles, notamment le dessin ou le théâtre.

« Dans le cadre des 2S2C, les élèves peuvent être pris en charge par des professeurs de l'éducation nationale, des personnels municipaux, des intervenants associatifs ou de statut privé, des bénévoles » lit-on dans le communiqué.

Pour SUD éducation, les 2S2C sont « une attaque d'ampleur contre le service public d'éducation »

Pour SUD éducation, le dispositif, c'est non. En effet, le syndicat dénonce dans un communiqué le projet du ministère, qualifié de « nouveau cheval de Troie de la casse des statuts et de la territorialisation de l'école ». SUD éducation affirme que le dispositif accroît les inégalités entre les territoires (et donc les inégalités scolaires) et que le ministre « utilise ainsi cyniquement la crise sanitaire pour faire avancer son projet d'école libéral et réactionnaire ».

De plus, SUD éducation précise que « les activités physiques et artistiques font partie intégrante d'un enseignement émancipateur ». Ces activités « nécessitent une formation initiale et continue importante » poursuit le syndicat, et « la professionnalité des enseignant.e.s qui les dispensent ne peut être foulée aux pieds de cette manière ».

En résumé, SUD éducation rejette le projet du ministère. Il appelle « les personnels à se positionner et à engager une mobilisation contre ce nouveau projet de réforme libéral et réactionnaire ».